

Image not found or type unknown



Parts des enfants après la vente d'un bien de famille

Par **colecrane_old**, le **29/05/2007** à **14:46**

Bonjour,

Ma mère est décédée en 1998 et mon père a décidé de vendre leur maison. Ma soeur et moi avons donné notre accord pour cette vente. La maison a donc été vendue et mon père a déménagé. Or à ce jour, ma soeur et moi n'avons jamais touché l'argent de la part de notre mère. J'aimerais savoir quels sont nos recours légaux? Merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **29/05/2007** à **18:55**

Bonjour, qu'est ce qui devait vous revenir exactement?

Si je pouvais avoir plus de détails, ce serait quand même un peu mieux pour moi.

Cdt.